

ANNEXE 3

Requête auprès de la Présidence du Conseil régional PACA pour l'encouragement à la recherche universitaire sur l'ensemble des enjeux du projet de ligne nouvelle à grande vitesse

COPIE de LETTRE adressée le 17 juin 2004 par le GIR Maralpin à Monsieur Olivier Della Sudda, Conseiller Transports et Communications au Cabinet du Président du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

Objet : Infrastructures, Aménagement du territoire et Urbanisme – LN-Paca & Contournement autoroutier de Nice – Recherche universitaire

Monsieur le Conseiller,

Ainsi que nous vous en avons fait part, lors de l'audience que vous avez bien voulu nous accorder le 12 mai dernier, notre Groupe de réflexion se prépare de longue date aux deux grands débats publics annoncés, celui de la Ligne nouvelle ferroviaire PACA et celui du Projet de contournement autoroutier de Nice.

Ces deux projets, et surtout le premier, engagent à très long terme le devenir de notre région.

Dans le cadre de ce travail de réflexion, le GIR Maralpin a organisé le 15 juin dernier, à la *Faculté de Droit et de Sciences économiques de Nice-Sophia Antipolis*, un atelier-débat dont s'est dégagé un consensus sur l'indispensable prise en compte des intérêts du territoire dans sa globalité régionale, et, surtout, sur l'impérieuse nécessité d'entreprendre un ou plusieurs travaux de recherche et d'accompagnement sur des questions qui nous semblent avoir été laissées dans l'ombre pour des débats d'une telle importance stratégique pour le devenir de notre région.

Les débats porteront bien évidemment sur les tracés et les modalités de réalisation. Leurs différents aspects retiendront sans doute exagérément l'attention, et cela, au détriment de questions plus fondamentales, à savoir celles sur :

- l'impact d'un axe structurant sur le territoire ;
- et, à l'inverse, le parti que l'on peut tirer d'un investissement très lourd pour façonner (ou refaçonner) un territoire.

On reconnaîtra, dans la première question, l'identification et la quantification des effets engendrés à court et à long terme par des réalisations antérieures (par exemple, l'étude des conséquences de l'ouverture de l'autoroute littorale entre Aubagne et Toulon, ou encore, celle de l'impact des gares "campagnardes" de LGV), et, dans la seconde question, la démarche "rétroactive" consistant à se fixer un objectif d'aménagement du territoire et à rechercher la (ou les) solution(s) pour l'atteindre.

Car il s'agit bien à notre sens d'un tel enjeu, celui de devenir de notre espace provençal livré jusqu'ici à une cannibalisation anarchique et dont le chapelet de pôles (Marseille, Toulon, Nice) est justiciable d'une démarche volontariste fortement restructurante.

De telles études, qui doivent tirer parti des enseignements du passé et se livrer à une autre prospective que celle, étroitement commerciale, d'une concurrence entre modes de transport, ne peuvent être conduites dans le cadre d'un débat dont les limites calendaires sont nécessairement étriquées. Elles nous semblent devoir être amorcées dès avant le début du débat public, se poursuivre tout au long de ce débat, s'en nourrir, et se prolonger bien au-delà, afin de fournir aux décideurs, aux concepteurs, puis aux réalisateurs, des éléments d'information complémentaires, et, éventuellement, de réajustement.

Plus encore, ces études devraient pouvoir susciter au sein de chacune des universités provençales, et, pourquoi pas, de leurs proches et même lointaines voisines (Gênes, Montpellier, Perpignan, Barcelone) une réflexion pluridisciplinaire (transports, urbanisme, aménagement du territoire, sociologie) stimulée par l'urgence et l'importance des enjeux. De telles études pourraient d'ailleurs être conduites en concertation et co-tutelle et parrainées par un *comité scientifique* à constituer pour la circonstance.

Un tel projet pourrait assurément s'appuyer sur les récentes déclarations de Monsieur Albert Marouani, nouveau

président de l'Université de Nice-Sophia Antipolis, souhaitant impliquer davantage l'université dans la problématique locale et régionale.

La présente proposition, qui a recueilli l'assentiment de l'ensemble des participants à notre atelier débat, nous semble pouvoir retenir votre attention et celle du Conseil Régional dont nous sollicitons par votre entremise un provisionnement destiné à assurer le financement d'une, ou mieux, plusieurs bourses d'études de troisième cycle et/ou de recherches doctorales dont le suivi pourrait être assuré par le *Comité scientifique* à constituer.

Une telle décision s'inscrirait dans le droit fil à la fois du SRADT de l'année passée et de votre politique de soutien à la recherche.

En nous tenant à votre disposition et à celle de vos collaborateurs pour préciser plus avant une proposition qui n'est ici qu'esquissée, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller, l'expression de notre haute considération.

Pour le GIR Maralpin
Le Secrétaire scientifique du GIR Maralpin

Copie pour information :

M. Philippe Marzolf, Vice-président de la CNDP, Président de la CPDP "LGV-PACA"

ANNEXE 4

<p style="text-align: center;">Propositions du GIR Maralpin pour la préparation du débat public LGV PACA</p>

Les circonstances

Indifférents aux plaidoiries du GIR Maralpin en faveur d'un renouveau ferroviaire, les tenants méridionaux du "tout routier" ont consenti, devant le succès affirmé du TGV Méditerranée, à reconsidérer avec bienveillance puis enthousiasme le projet de prolongement de la ligne vers Nice, projet auquel ils étaient naguère restés indifférents.

Ce changement de cap n'est certes pas étranger à la décision de l'État de réexaminer favorablement le projet. Cependant, le projet initial porte la marque d'une conception aujourd'hui surannée de la desserte du territoire. Ce sont d'autres propositions, plus appropriées à l'aménagement et l'ouverture des territoires ainsi qu'au nécessaire transfert modal, que le GIR Maralpin n'a eu de cesse de préparer, dès l'élaboration des Schémas de services collectifs transports (SSCT-Paca), tout au long de la DTA-06, et, plus récemment, dans la perspective d'un débat public espéré et maintenant fort heureusement engagé¹⁴.

La décision du débat public

En sa réunion du 5 mai 2004, la *Commission nationale du débat public* (CNDP), saisie par le Président de Réseau Ferré de France (RFF) du projet de liaison à grande vitesse Provence – Côte d'Azur (LGV PACA), a décidé qu'il devait donner lieu à débat public. Ce dernier, organisé par la *Commission particulière du débat public* (CPDP) présidée par M. Philippe Marzolf (par ailleurs vice-président de la CNDP), se déroulera sur une période de quatre mois, à partir de la fin de l'année 2004.

Consultations des acteurs

Afin de préparer ce débat public en concertation et au plus près des demandes des acteurs concernés, la Commission Particulière du Débat Public (CPDP) en charge de son organisation, procède auprès d'eux à plusieurs séries de consultations préliminaires.

C'est dans ce cadre que le GIR Maralpin s'est vu accorder, le 4 juin 2004, un entretien par M. le Président Marzolf [cet entretien avait été précédé d'un entretien le 28 avril 2004 avec M. Pascal Chausse, représentant du Cabinet d'études FRANCOM missionné par RFF pour l'étude de contexte du projet].

¹⁴ Se reporter notamment à nos Bulletins n° 28 (page 2), n° 30 (pages 5-8), n° 31 (en totalité : 36 pages)